



MUNICIPALITE DE LA PECHE

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 20-804

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 257 056 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 257 056 \$ POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE, PRÉPARATION PLANS ET DEVIS POUR DIVERS CHEMINS AINSI QUE PLAN ET DEVIS FUTUR HÔTEL DE VILLE

AVIS EST DONNE A TOUTE PERSONNE INTERESSEE

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 13 janvier 2020, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement 20-804, décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 257 056 \$

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ;

Que ledit règlement entrera en vigueur le 24 février 2020 soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à La Pêche, ce 24^{ième} jour de février 2020

Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci- haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, ainsi que sur site internet de la Municipalité de La Pêche, en date du 24 février 2020

En foi de quoi je donne ce certificat le 24 février 2020

Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier